

DECISION DU PRESIDENT n° 2022-530**Objet : Finances - convention d'accompagnement à la fiscalité locale avec la société ECOFINANCES.**

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-282 du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président,

Considérant qu'il existe des possibilités d'optimisation des bases fiscales et d'amélioration de l'équité fiscale,

Considérant la proposition de la société ECOFINANCES, basée à 5 avenue Albert Durand à Blagnac,

Considérant la rémunération forfaitaire d'ECOFINANCE de 7500€ HT,

Considérant la rémunération proportionnelle d'ECOFINANCE déterminée par toutes les augmentations ou régularisations de ressources constatées sur les signalements effectués, sur les rôles supplémentaires et/ou complémentaires en prenant en compte 2 années de variation de ressources fiscale et 2 années d'augmentation de toutes allocations et attributions compensatrices d'origine fiscale,

Considérant le taux d'honoraire de 35% de l'augmentation de ressources, dans le respect d'un plafond de 39 900€HT,

DECIDE

Article 1 – de confier à ECOFINANCE une mission d'assistance technique opérationnelle en vue de modifier les catégories et surfaces des locaux professionnels.

Article 2 – de signer la convention d'accompagnement à la fiscalité locale.

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Mercurol-Veunes, le 2 septembre 2022